



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 février 2018**

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h30
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Procurations :	1
Monsieur Christian CORNEC donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Le COZ	
Nombre de votants :	19
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.
Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé.

1. Aide financière pour un projet humanitaire

Monsieur le Maire demande au conseil de modifier l'ordre des questions à l'ordre du jour pour commencer par le sujet de l'aide financière pour un projet humanitaire.

Il présente Luce JUBARD qui a sollicité la commune pour un soutien à son projet de séjour au Cameroun dans un cadre humanitaire et lui passe la parole.

Après une licence de psychologie, elle indique vouloir faire une pause dans ses études pour approfondir son projet professionnel et réaliser des projets qui lui tiennent à cœur.

Elle séjournera à Yaoundé dans un foyer accueillant une trentaine d'enfants orphelins ou en rupture familiale.

Elle sollicite donc la commune afin de lui apporter une aide pour financer son projet.

Monsieur le Maire lui propose une aide de 300,00 €. Il précise que Luce à son retour viendra partager son expérience dans les écoles de la commune.

Suite à une question d'un conseiller, elle précise avoir sollicité l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental mais que ses demandes n'ont pas abouti.

VOTE : unanimité

2. Vente de l'aile est du Petit Séminaire.

Monsieur le Maire rappelle la réunion de l'ensemble des conseillers au cours de laquelle les deux acheteurs intéressés par l'achat de l'aile est du Petit Séminaire ont été invités à présenter leurs projets.

Il rappelle les grandes lignes des deux projets :

- Five Promotion représentée par Monsieur COLIN, a pour projet de créer entre 22 et 25 appartements et 2 cellules commerciales en rez-de-chaussée pour de la vente. Ce projet de vente sur plan nécessite une pré-commercialisation de 40 % des appartements pour finaliser la vente.
Le souhait de Monsieur COLIN est de faire également l'acquisition du terrain entre le bâtiment et le boulevard du général de Gaulle voir d'un morceau de la place du 8 mai pour la création de places de stationnement.
L'offre de Five Promotion est de 150 000,00 € pour le bâtiment plus 24 000,00 € pour le terrain.
- Le projet P&M, de Monsieur MANCEAU, prévoit la création d'environ 25 appartements et d'un restaurant en rez-de-chaussée. Le projet prévoit la création d'appartements pour de la revente mais environ 1/3 seront mis à la location. La surface commerciale destinée au restaurant sera également mise en location, l'aménagement sera réalisé, le locataire aura à sa charge l'équipement du restaurant.

Monsieur MANCEAU ne souhaite pas faire l'acquisition des espaces extérieurs mais demande que la commune mette à disposition sous une forme juridique qui sera à préciser suffisamment de place de parkings pour permettre l'obtention du permis du projet. La société P&M propose 200 000,00 € pour l'acquisition du bâtiment.

Monsieur le Maire précise que pour les deux projets, la création des réseaux est à la charge de la commune.

Madame GUILLOU souligne que le projet de l'investisseur Five Promotion avait déjà été présenté en conseil en juin 2017 et qu'il y avait déjà eu une délibération à ce moment-là.

Monsieur le Maire précise qu'au mois de juin il s'agissait plutôt d'une information et que la délibération l'autoriser juste à négocier en vue d'une vente.

Monsieur PRIOL souligne l'intérêt du second projet qui ne contient pas de clause de pré-commercialisation et qui est financièrement supérieur.

Madame STEPHAN indique qu'il est intéressant que ce second projet prévoit la création de logements locatifs car il y a une demande importante sur la commune qui ne trouve pas de réponse.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner par rapport aux deux projets
VOTE : 15 voix pour l'offre P&M, 3 voix pour le projet Five Promotion et une abstention

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compromis de la proposition de la société P&M qui apparaît comme la plus avantageuse pour la Commune.

Il précise notamment que les places de stationnement sur le domaine privé communal, seront mises à disposition pour permettre la réalisation de l'opération et que le notaire travaille à la forme juridique que cela prendra (mise à disposition, bail emphytéotique, ...).

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le compromis de vente de l'aile est du Séminaire pour un montant de 200 000,00 € avec la société P&M ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

VOTE : 15 voix Pour, 3 voix Contre et une abstention.

3. Protocole de revitalisation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Pont-Croix a été retenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-villes avec l'Etat et la Région.

Une enveloppe globale de 1 168 879,00 € de financement a été allouée pour la réalisation des projets retenus comme éligibles au protocole de revitalisation.

Monsieur le Maire précise que certains éléments du projet de protocole sont à repreciser comme par exemple le calendrier de réalisation des différentes opérations. Il indique également que d'autres maîtres d'ouvrage peuvent se substituer à la commune sur certains projets, c'est le cas par exemple pour les appartements rue Marcel Pellay qui semblent intéresser fortement Finistère Habitat.

Madame GUILLOU souligne qu'au-delà des financements pour la réalisation des investissements nécessaires, ces projets représentent ensuite un coup important de fonctionnement et demande si cela a été pris en compte.

Monsieur le Maire précise que pour la Médiathèque, il s'agissait d'un choix politique d'augmenter les horaires d'ouverture et d'offrir de nouveaux services et que cela a forcément un coup de fonctionnement. Pour les autres projets, la volonté est de se dégager du fonctionnement en faisant appel à Finistère Habitat pour les appartements ou à un mécène pour l'Académie de Musique.

VOTE : UNANIMITE

4. Avenants aux marchés de la mairie.

Monsieur la Maire présente à l'assemblée les derniers avenants proposés par le Maître d'œuvre des travaux de restauration de la Mairie pour la finalisation des travaux :

- Sur le lot n°05 Charpente dont le titulaire est l'entreprise LUCAS GUEGUEN : - 1 462,27 €
- Sur le lot n° 07 Menuiseries dont le titulaire est l'entreprise SEBACO : + 692,00 €
- Sur le lot n° 12 Carrelage dont le titulaire est l'entreprise CARIOU : + 1 096,20 €

VOTE : 15 voix Pour, 3 voix Contre et une abstention.

5. Avenants aux marchés de la Médiathèque

Monsieur la Maire présente à l'assemblée les avenants proposés par le Maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la Médiathèque :

Sur le lot n°01 Gros œuvre dont le titulaire est l'entreprise SAR CONSTRUCTIONS : + 6 824,36 €

Sur le lot n°01 Gros œuvre dont le titulaire est l'entreprise SAR CONSTRUCTIONS : + 879,91 €

Sur le lot n°02 Ravalement dont le titulaire est l'entreprise LUCAS GUEGUEN : - 6 964,24 €

Sur le lot n°08 Peinture dont le titulaire est l'entreprise LUCAS GUEGUEN : + 4 096,80 €

VOTE : 15 voix Pour et 4 Abstentions

6. Emprunt 200 000,00 €

Monsieur Yves KERISIT, adjoint en charge des Finances, indique à l'assemblée que compte tenu des investissements en cours et des montants des subventions à percevoir, il serait nécessaire de solliciter un emprunt de 200 000,00 € qui permettrait de disposer d'une trésorerie dans l'attente de ces rentrées d'argent.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à consulter les organismes financiers et contracter un emprunt de 200 000,00 € sur un an à taux variable auprès de l'organisme qui fera la meilleure offre pour la commune.

VOTE : unanimité

Questions diverses

Madame GUILLOU s'étonne qu'alors que l'association War Raok n'a pas eu l'autorisation d'occuper la place du 8 mai 1945 cet été en prévision des travaux, un cirque ait pu s'y installer pendant une semaine en début d'année.

Monsieur le Maire indique que le cirque était présent dans le cadre d'une action pédagogique avec l'école de Roscudon et qu'il fallait qu'il soit installé le moins loin possible de l'école.

Concernant la mise à disposition de locaux à pont-Croix pour l'association La Obra, Monsieur le maire précise qu'ils vont s'installer dans les locaux libérés par la bibliothèque et qu'ils interviendront auprès des ados dans le cadre d'une convention avec la communauté des communes. Il s'agit d'une association qui travaille notamment sur le théâtre et les arts de la rue auprès des jeunes. Ils ont été mandatés pour cette mission en lieu et place du GAPAS.

Alex Kerivel regrette que la proposition faite par cap Sizun Animation n'ait pas été présentée. Monsieur le Maire indique que tous les dossiers ont été étudiés.

Pascal Dagorn fait part de baisses de tensions électriques importantes vers Kergroas et que cela aurait eu des répercussions sur des matériels électriques chez un exploitant.

Monsieur le maire précise que cela a été signalé à Enedis et qu'une étude va être réalisée pour vérifier cela.

Pascal Dagorn interpelle l'opposition sur leur refus d'accompagner les élus de la majorité lors des vœux du maire.

Monsieur Moan répond que n'étant pas associés à la prise de décisions et ne recevant pas les informations sur les différents dossiers en cours, ils n'ont pas voulu accompagner la majorité derrière le pupitre du maire pour les vœux.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 22 décembre 2018 à 22h45
Fait et affiché à PONT-CROIX, le 02 mars 2018

Le Maire
Benoit LAURIOU

